

Lancement de la Garde VTT des Alpilles 2026

Le jeudi 16 juillet, Jean Mangion, maire de Saint-Etienne du Grès et Président du Parc naturel régional des Alpilles était présent à la cérémonie de lancement de la Garde VTT 2026 à Maussane-les-Alpilles, en compagnie du lieutenant-colonel Sylvain Guilhon, commandant de la compagnie de gendarmerie d'Arles.

Le dispositif est né en 2023 avec un objectif clair : marquer une présence dissuasive, sensibiliser le public et faire respecter la réglementation pour protéger le massif des Alpilles. Par rapport à 2025, le nombre de jours de présence sur le terrain et la couverture territoriale des patrouilles ont été augmentés. Le partenariat s'étend désormais sur trois Compagnies de Gendarmerie : Arles, Salon-de-Provence et Tarascon ce qui permet de couvrir la totalité du territoire du Parc. A partir de mi-juillet, ce sont entre 4 et 8 gendarmes qui patrouilleront en binôme en VTT sur l'ensemble du massif.

Salué par les élus et les différents partenaires, ce partenariat permet une interaction pédagogique et engageante avec les usagers afin de leur rappeler les règles essentielles à respecter lors des balades en espaces naturels, notamment le respect des conditions d'accès au massif forestier et de ne pas sortir des chemins balisés. En cas de besoin, les gendarmes sont également habilités à verbaliser les infractions éventuelles, telles que la circulation motorisée ou l'usage du feu en forêt.

Le Président rappelle dans son discours : « *Ce partenariat est un bel exemple de ce que nous savons faire ensemble pour préserver nos espaces naturels, protéger les personnes et faire vivre l'esprit du Parc.* » De nombreux élus étaient également présents lors de cette cérémonie, dont Solange Ponchon, conseillère régionale, Marie-Pierre Callet, conseillère départementale, Jean-Christophe Carré, maire de Maussane-les-Alpilles, Romain Thomas, maire de Saint-Rémy-de-Provence et Président de la CCVBA, et Christian Nervi, maire de Lamanon.

Rappelons que la Garde VTT des Alpilles est financée à hauteur de 11 000 € par les 17 communes du Parc. La mairie des Baux-de-Provence propose généreusement un logement aux gendarmes sur la commune.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr